

QUELS OBJECTIFS ?

LES OUTILS - LES ECHÉANCES

LA REDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

La participation de tous les citoyens dans leurs actes d'achat est nécessaire pour limiter les flux de déchets.

L'EXTRACTION DE LA PART VALORISABLE

Valorisation matière
- des emballages,
- des journaux, magazines,
- du "tout venant" de déchetteries,

Valorisation biologique des déchets verts,
- de la fraction fermentescible
- des ordures ménagères.

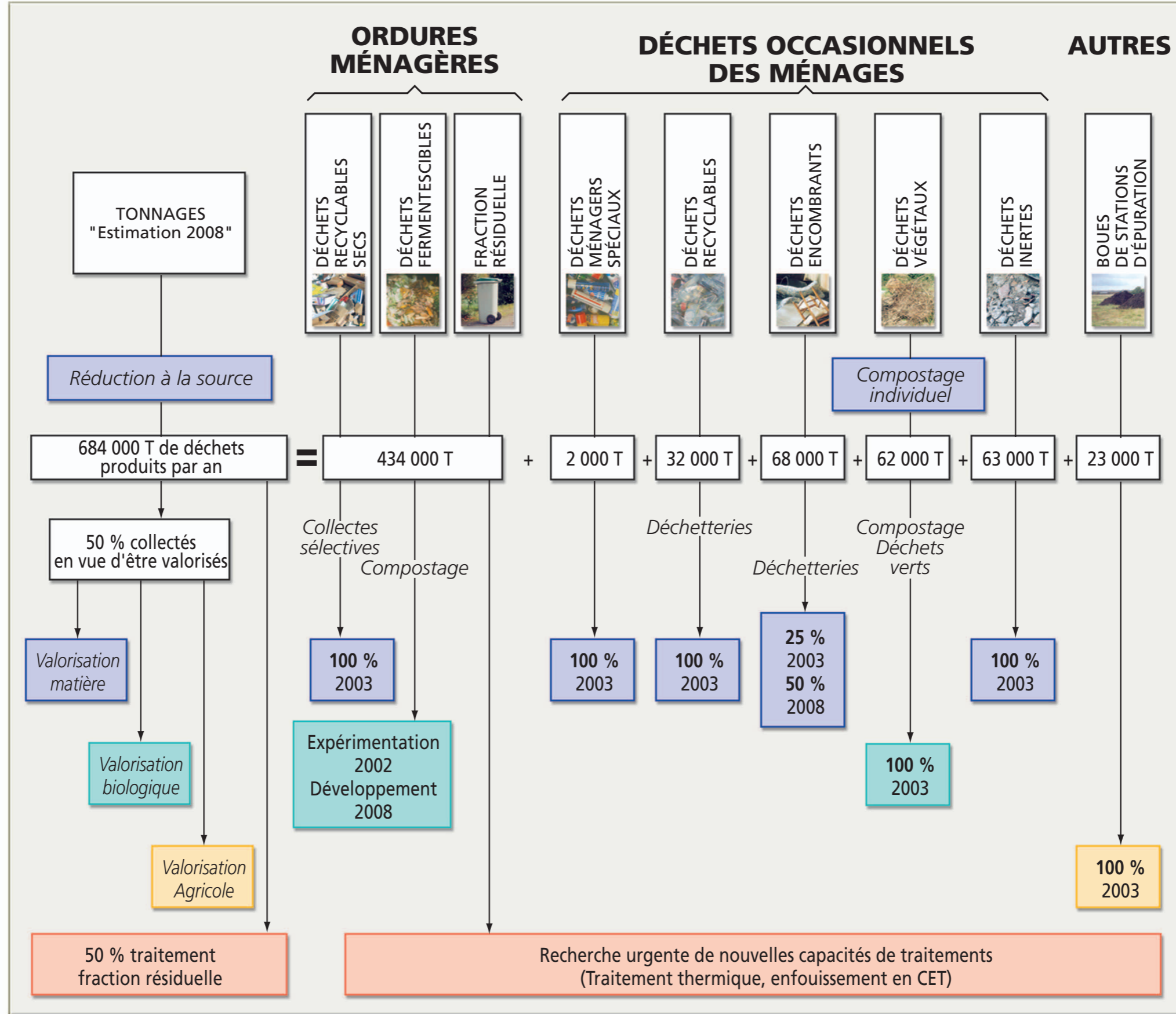
Valorisation agricole des boues ...

LA RESORPTION DES DECHARGES BRUTES

Fermeture et réhabilitation de l'ensemble des Décharges Brutes.

LE TRAITEMENT DE LA FRACTION NON VALORISABLE

- Élimination des déchets ultimes en centre de traitement,
- Création de nouvelles capacités de traitement dans le département,
- Extension des capacités existantes avec limitation des transports.



LEXIQUE

CET : Centre d'Enfouissement Technique. Lieu de stockage des déchets.

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles), préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compost : produit contenant très peu de polluants et utilisable comme amendement organique.

Décharge brute : ancienne décharge gérée par la collectivité.

Déchets banals : déchets ne présentant pas de toxicité particulière (chimique ou bactériologique).

Déchets encombrants des ménages : déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures.

Déchets fermentescibles ou organiques : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique.

Déchets spéciaux : contiennent de petites quantités de toxiques (solvants, métaux lourds, pesticides...)

Déchetterie : lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets encombrants.

DIB : Déchets Industriels Banals. Déchets d'origine industrielle, artisanale ou commerciale, pouvant être traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DIS : Déchets Industriels Spéciaux (solvants, métaux lourds, pesticides...).

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux ne pouvant être éliminés par les mêmes voies que les OM (aérosols, piles, peintures, médicaments...).

DRM : Déchets Recyclables Ménagers ; cette notion intègre les déchets d'emballage ménagers et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballage ménagers.

DU : Déchets Ultimes ; au sens de l'article 1 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée, est un résidu ultime "un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment".

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères ; elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle) ainsi que les papiers cartons.

Mâchefers : cendres issues de l'incinération de déchets pouvant selon leurs caractéristiques être utilisées en remblai routier.

OM : Ordures Ménagères.

REFIOM : (Résidus d'Épuration des Fimées d'Incinération d'Ordures Ménagères) poussières fines, riches en métaux lourds, retenues par le traitement des fumées d'incinération.

Récupération : séparation de certains produits des déchets pour réemploi, réutilisation ou recyclage.

Recyclage : réintroduction d'un matériau dans son propre cycle de production.

Tout venant : déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation ou de traitement n'existe.